

Délibération portant approbation du PV de la séance du 20 septembre 2019

- Vu** le code de l'éducation
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 22 janvier 2020 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2019.**

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 13
Votes exprimés : 24
Dont :
Pour : 24
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 22 janvier 2020

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-François Balaudé", written over a horizontal line.

La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Nathalie Marcérou-Ramel", written over a horizontal line.